

**Mandat du Groupe de travail sur le système de surveillance des navires par satellite (SSN) et les systèmes de contrôle connexes dans la zone de compétence de la CGPM**

- recenser les moyens pour faciliter l'application de la Recommandation CGPM/33/2009/07, notamment pour ce qui est de la transmission d'informations sur la liste des navires autorisés de la CGPM, et examiner les révisions éventuelles à apporter à son texte;
- évaluer les problèmes administratifs, techniques et juridiques liés à la mise en place de systèmes de contrôle, y compris le SSN;
- déterminer si un SSN centralisé devrait être établi au sein de la CGPM et étudier l'évolution récente des divers outils de suivi, de contrôle et de surveillance;
- vérifier les exigences liées à la promotion de projets régionaux/sous-régionaux concernant la mise en œuvre de systèmes de contrôle, y compris le SSN;
- formuler des propositions pour l'application concrète des «Guidelines for a technical cooperation programme in the monitoring of fishing vessels in the GFCM Area of competence» (Directives relatives à un programme de coopération technique pour la surveillance des navires de pêche dans la zone de compétence de la CGPM);
- recenser les besoins d'assistance technique des Membres, notamment en matière d'essai d'outils de contrôle autres que le SSN pour la pêche aux petits métiers.